

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 67

Novembre 2022

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce numéro :

1. Elections du Maire et des Adjointes,
2. Commissions communales,
3. Horaires des permanences du Maire et des Adjointes,
4. Travaux de voirie 2022 – Circulation et stationnement – Collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes,
5. Cérémonie du 11 novembre,
6. Civisme.

1 – Sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Marc Bailly, il a été procédé à l'élection du Maire à bulletin secret. Monsieur Franck Laroche, candidat, a été élu avec 10 voix et 1 bulletin blanc. Monsieur le Maire installé dans ses fonctions prend la présidence de la séance. Il est procédé dans les mêmes conditions à l'élection des adjoints. Madame Marjorie Molusson, candidate, est élue Première Adjointe avec 10 voix et 1 bulletin blanc. Madame Nathalie Oudin, candidate, est élue Deuxième Adjointe avec 11 voix.

2 – 9 commissions ont été constituées – Monsieur le Maire est président de chacune d'entre elles.

Commission financière, budgétaire, relations avec le Trésor Public, régie de dépenses

- Responsable titulaire : Marjorie MOLUSSON
- Responsable suppléant : Nathalie OUDIN
- Membres : Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN

Commission structures et travaux, urbanisme intra-muros

- Responsable titulaire : Marjorie MOLUSSON
- Responsable suppléant : Louis ALEKSANDROSKI
- Membres : Jean-Marc BAILLY, Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT, Firmin MAURICE, Christophe MILCENT

Commission environnement extra-muros

- Responsable titulaire : Nathalie OUDIN
- Responsable suppléant : Christophe MILCENT
- Membres : Virginie BEAUCOURT, Sylvain JACQUINOT, Firmin MAURICE, Marjorie MOLUSSON

Commission décoration, environnement ornemental

- Responsable titulaire : Sabine ALEKSANDROSKI
- Responsable suppléant : Jean-Marc BAILLY

- Membres : Louis ALEKSANDROSKI, Virginie BEAUCOURT, Marjorie MOLUSSON, Nathalie OUDIN

Commission communication

- Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Nathalie OUDIN

Commission animation, fêtes

- Responsable titulaire : Louis ALEKSANDROSKI
- Responsable suppléant : Sylvain JACQUINOT
- Membres : Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Firmin MAURICE, Christophe MILCENT, Marjorie MOLUSSON, Nathalie OUDIN

Commission jeunesse/sports, relations école, parents d'élèves

- Responsable titulaire : Nathalie OUDIN
- Responsable suppléant : Marjorie MOLUSSON
- Membres : Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT

Commission d'aide sociale

- Responsable titulaire : Virginie BEAUCOURT
- Membres : Jean-Marc BAILLY, Firmin MAURICE, Marjorie MOLUSSON

Commission d'ouverture des plis

- Membres titulaires : Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN, Christophe MILCENT
- Membres suppléants : Jean-Marc BAILLY, Sylvain JACQUINOT, Firmin MAURICE

3 – Les horaires des permanences de Monsieur le Maire et de Mesdames les Adjointes sont les suivants :

Monsieur le Maire : Mardi de 18 heures à 19 heures,
 Mercredi de 18 heures à 18 heures 30 sur rendez-vous
 Vendredi de 10 heures 30 à 11 heures 30

Mesdames les adjointes : Mercredi de 17 heures 45 à 18 heures 15

4 – Les travaux de voirie auront finalement lieu du lundi 07 novembre au vendredi 25 novembre 2022 inclus. Sont concernées la Grande Rue, la rue du Pont et la rue de Chablis.

Rue du Pont et rue de Chablis interdites à la circulation du lundi 07 au vendredi 25 novembre 2022.

A partir du lundi 07 novembre 2022 8 heures le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la Grande Rue. La circulation sera possible du haut de la Grande Rue (carrefour avec la RD 45) jusqu'à la place de la mairie.

Du mercredi 16 novembre 2022 8 heures au vendredi 25 novembre 2022 17 heures le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits dans la Grande Rue.

Petit rappel : deux parkings sont à votre disposition (derrière l'église et au pâtis). Les résidents qui disposent d'une cour ou d'un garage sont invités à y garer leur(s) véhicules. Nous vous rappelons que les rues et ruelles ne doivent pas servir de parking afin de ne pas gêner une éventuelle intervention des secours.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES BACS JAUNES

Semaine du 07 au 13 novembre 2022

Les résidents de la rue de Chablis devront remonter leurs conteneurs à ordures ménagères route de Chablis,
Les résidents de la rue du Pont les déposeront rue du Pâtis

Semaines du 14 au 20 novembre et du 21 au 27 novembre 2022

Les résidents de la rue de Chablis et de la rue du Pont déposeront leurs conteneurs à ordures ménagères ou leurs bacs jaunes comme la première semaine.

Les résidents de la Grande Rue et des rues, ruelles et impasses adjacentes les déposeront au plus près de chez eux :

- Au pâtis,
- Sentier du Sous Bief,
- En haut de la rue de Talmeau,
- Au niveau du 1 rue Neuve du Prieuré,
- Tout en haut de la Grande Rue (carrefour avec la RD 45).

Pour la collecte des ordures ménagères, des grands conteneurs seront mis à disposition par la communauté de communes pour les personnes qui n'ont pas de poubelles à roulettes.

Nous sommes conscients des désagréments occasionnés par ces travaux mais nous comptons sur la compréhension de tous les résidents.

5 – Le rassemblement est fixé à 11 heures sur la place de la Mairie. Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour y déposer une gerbe et observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. Un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente du Pâtis.

6 – Certaines règles doivent être observées par tous afin que la vie des résidents et des visiteurs soit plus agréable.

- Il est rappelé que les chiens même tenus en laisse ne doivent pas entrer dans le cimetière. C'est un lieu de recueillement où le respect doit prévaloir,
- Les espaces publics de notre village sont régulièrement salis par des déjections canines. Cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie. Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire (les voies publiques et les trottoirs, les espaces publics, les espaces naturels et les chemins ruraux) chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Des distributeurs de sacs sont à disposition, place de la Mairie, place de la Gare et au Pâtis, pour ramasser les déjections de leur animal,

- Tout le monde souhaite une ville ou un village propre, sans détritiques dans les rues. Alors pourquoi jeter un papier, un chewing-gum, un mégot de cigarette, une bouteille en plastique, un masque... Là aussi la propreté de nos rues et ruelles est l'affaire de tous. Apprendre aux enfants à déposer un déchet dans une poubelle publique est un geste civique. Mais pour cela il faut que les adultes eux-mêmes aient ce réflexe. Si chacun y met de la bonne volonté notre village pourrait être propre, sans aucun détritiques par terre. Ce serait également une marque de respect envers l'employé communal qui fait tout son possible pour que notre village soit agréable.

Des infractions aussi diverses que le dépôt d'un sac d'ordures hors emplacements, jet d'un mégot ou d'un masque, fait d'uriner ou de cracher, déjections canines... étaient sanctionnées d'une contravention de 3^{ème} classe. Il s'agit désormais d'une **contravention de 4^{ème} classe** punie d'une amende au maximum de 750 euros.

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux.